
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 5

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

BUDGET SERVICE D'AIDE A DOMICILE
2023

DECISION MODIFICATIVE N° 2

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.
M. Laurent FERON.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Je vous propose d'adopter la décision modificative budgétaire N°2-2023 suivante du budget 2023 pour prendre en compte la reprise des résultats reportés 2022 et 2 éléments complémentaires :

- la reprise du déficit par le Conseil Départemental ;
- la fin du versement de la subvention d'équilibre du budget principal.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

.../...

- **ADOPTER** la décision modificative n°2-2023 du budget d'aide à domicile 2023 conformément à l'annexe ci-jointe.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU